



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de travail

Question écrite n° 16259

Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le rôle essentiel joué par les centres sociaux dans nos cités. Ce sont des lieux d'initiatives et de participation concernant l'éducation des parents, les difficultés scolaires des enfants, les relations entre habitants du quartier, l'accès au logement et aux animations. Ces missions ne peuvent être menées à bien que grâce à l'engagement financier des collectivités locales et des CAF, mais aussi grâce aux contrats avenir qui renforcent les moyens humains de ces centres sociaux. Face à la suppression des contrats CAE qui menace la pérennité des actions de ces structures, qu'en est-il du projet de contrat unique qui viendrait en remplacement des anciens contrats aidés ? Aussi, face à ces risques, il lui demande s'il entend renforcer et consolider le fonctionnement des centres sociaux en leur permettant de bénéficier dans les prochaines semaines du nouveau contrat unique dont on ignore encore aujourd'hui les modalités d'application.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16259

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 955

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)